

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
MAIRIE DE PREMIAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du JEUDI 12 OCTOBRE 2017**

**Présents** : BARTHES Hubert - AFFRE Didier - BARTHES André - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland - HENRY Matthieu - GLEIZES Jean-Louis - GOURDOUZE Monique - MONDON Yves - HERNANDEZ Véronique - BAUWENS Boris - CAUQUIL Alain - LUGAGNE Martine.

**Absentes excusées** : MUSARD Roseline – HUGUES Evelyne

**I – ACCESSIBILITE, DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT :**

La demande de DETR concernant l'installation d'un ascenseur a été validée, c'est la région qui subventionnera (dotation soutien à l'investissement local), 80% représentant 99 200 € HT sur 124 000 € HT. Le reste des aménagements sera chiffré dans l'étude de AA Conseil en cours.

**II – DETR 2018 : demande de subvention chloration bassin Fonfrêche et Ichis – Les Costes :**

L'installation de la chloration rentre dans les priorités. Monsieur le Maire propose de soumettre l'avant projet de chloration des captages Prés-Hauts et Fonfrêche. L'avant projet est validé à l'unanimité et le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

**III – CLOTURE TERRAIN DE SPORT :**

L'expertise, à la suite de la déclaration de catastrophe naturelle, a chiffré les dommages à 4 911 € soit 200 mètres de clôture (avec vétusté). Coût : 3 700 € de grille et 1 700 € de travaux pour 5 400 € au total. 3 771.65 € seront remboursés par l'assurance. Les travaux sont confiés à Bessieres Bruno.

**IV – COUSSIN BERLINOIS DE L'ESCLOP :**

La société qui a vendu les coussins refuse de prendre en charge le remplacement. Dans l'attente, il est nécessaire de les démonter. Un devis a été demandé pour un plateau traversant de 7 cm de haut, 10 m de large pour 8 000 €. Monsieur le Maire se rapprochera de l'agence départementale pour savoir s'il est possible de remplacer les deux sites existants.

**V – COMPETENCE COMMUNAUTAIRE (GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le transfert de certaines compétences à la communauté de commune. La compétence GEMAPI était transférée à la vallée de l'Orb et du Libron par la communauté de commune Orb / Jaur. Dans le cadre du regroupement des communautés de commune, il est nécessaire de transférer la compétence à la nouvelle communauté. Dans ce cadre le coût sera supporté par les foyers de la communauté de commune à travers une augmentation des taxes foncières. Monsieur le Maire propose le transfert de compétences à la communauté de commune. Le conseil municipal refuse à 7 voix contre 6 voix pour.

**VI – CONTRIBUTION AU CONTINGENT INCENDIE :**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le transfert de charge du service incendie (15 663 €). Le conseil municipal valide le transfert de charge à l'unanimité. La communauté de commune perçoit 53 000 € de taxes de la part des entreprises. La communauté des communes retient les charges transférées et reverse 37 877 € à la commune. Le conseil municipal valide le rapport de la commission des charges transférées à l'unanimité.

**VII – INFORMATION AA CONSEIL :**

Une première réunion du comité d'usage, qui réunissait des élus, des représentants des associations, de l'école a eu lieu. Monsieur le Maire évoque les pistes proposées et signale la prochaine réunion du comité le 08/11/2017 à 16h30, suivi d'un conseil municipal à 18h00.

**VIII – INFORMATION CHAUDIERE A GRANULES :**

Le conseil municipal a confié la maîtrise d'ouvrage à Hérault Energie pour l'étude et la réalisation d'une chaudière à granulés. La prise en charge est de 80%. La commune aura à charge la TVA. La chaudière actuelle peut être conservée avec déplacement de la cuve dans le local. La chaudière à bois et le silo occuperont 5 mètres environ. Hérault Energie doit proposer un devis. Le reste du garage sera destiné aux comités des fêtes. Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
MAIRIE DE PREMIAN**

**IX – QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) **La dissolution du syndicat d'électrification d'Olargues** : il en résulte un solde positif de 24 870 € en faveur de la commune.
- 2) **Camping** :  
Bilan fin septembre 32 679 €. Les nouveaux mobil-homes sont installés, ainsi que les terrasses et une protection des soubassements.
- 3) **Réfection toit ancienne mairie et enduit mur bibliothèque** :  
L'entreprise BARTHES a été chargée des travaux. Monsieur le Maire a validé un devis de 7 141 € HT pour le toit et 2 315 € HT pour le mur.

La séance est levée à 20 heures 30.

**Le MAIRE**